

CONSEIL MUNICIPAL
du 14 novembre 2016
compte rendu

Séance du 14 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2016

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, M.BARROUILHET Pascal, Mme BENCTEUX Laure, M.CHEVALIER Bernard, M.GILLARD Joël, M.GRUPELI Claude, M.GRAMONT Patrick, Mme CAMBOURIEU Myriam, M.Joao MARINHO, M.MAURIN Lionel, M.RIVALETTO Yves, Mme MALARTIC Nathalie, Mme LEBAS Evelyne, Mme COMPAN Ingrid, Mme LAURONCE-YVENOU Stéphanie, Mme MELSBACH Véronique, Mme SABY Nadia, M.VITRAC Xavier, M.BORDESSOULE Frédéric, Mme HALLOUCHE Nahéma,

REPRESENTES :

Mme Hélène DUPUY a donné pouvoir à Mme Nadia SABY
Mme Véronique MELSBACH a donné pouvoir à Mme Laure BENCTEUX

ABSENTS EXCUSES :

Mme Christelle CHOLLON, M. Ludovic ARMOET

M. Joël GILLARD est nommé secrétaire de séance.



Ordre du jour

- 1- Résultat du marché : travaux sur trois bâtiments communaux
- 2- Convention de participation aux services numériques dématérialisés

Informations/Questions diverses

1) Résultat du marché : travaux sur trois bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée (marché alloti) a été lancé pour les travaux sur trois bâtiments communaux (salle polyvalente, stade de football, sanitaires extérieures de l'école primaire).

La commission s'est réunie afin d'examiner les pièces administratives et de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères de sélection.

La commission émet un avis favorable sur les propositions des entreprises suivantes :

Lots	Nom de l'entreprise	Montant en euros HT
Lot 1 vrd démolition gros-oeuvre	GARONNE BTP	75 178,25
Lot 2 charpente bardage bois couverture zinguerie	ETS LAURENT	9 776,44
Lot 3 charpente couverture métallique étanchéité	C.M.D.G	21 700,00
Lot 4 menuiseries extérieures	EFICALU	20 130,00
Lot 5 plâtrerie isolation faux plafond	M.A DECORATION	7 011,02
Lot 6 menuiseries intérieures	M.C.D	7 308,00
Lot 7 revêtements de sols et murs	GUENNEC et fils	8 447,46
Lot 8 peinture	EIPF	3 523,10
Lot 9 électricité	FAUCHE	8 210,76
Lot 10 chauffage ventilation plomberie sanitaire	SEULMAT/PUEL	13 299, 98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- confier la réalisation de ces travaux aux entreprises citées ci-dessus et pour les montants exposés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tout document s'y rapportant.

Vote : pour : unanimité

2) Convention de participation aux services numériques dématérialisés

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire va délibérer prochainement sur la signature d'une convention de participation aux services numériques dématérialisés entre la Communauté de Communes de Montesquieu, Gironde Numérique et les treize communes dont la commune de Saint Médard d'Eyrans.

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services,
- du parc informatique,
- des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat mixte Gironde numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient;
- rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la Communauté de communes par notre intermédiaire;
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information;
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures;
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques;
- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

La CCM fait le choix de participer aux services proposés par Gironde Numérique et souhaite en faire bénéficier les communes.

Ainsi, la CCM va prendre une délibération afin de voter la convention cadre de participation aux services numériques mutualisés, avec Gironde numérique, et avec les 13 communes.

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde numérique et la communauté de communes en date du 19 août 2011 permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Afin d'accéder à cette nouvelle offre de services mutualisée, le conseil municipal doit autoriser son maire à signer la convention particulière à la convention cadre de participation

Une participation complémentaire par communes en fonction du catalogue de services voté sera payée par la Communauté de communes.

La participation forfaitaire de la communauté de communes s'élève à un montant de 20 500 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ^ - d'Approuver la participation de la commune aux services numériques mutualisés de base de Gironde numérique à compter de l'année 2017
- ^ d'Approuver la participation de la Communauté de communes pour le compte de la commune.
- ^ d'Autoriser le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer la convention réglant les relations entre la CCM, les communes et le Syndicat mixte Gironde numérique.

Vote : pour : unanimité

- Informations/Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les travaux relatifs au Chemin des Sables vont débuter la semaine du 21 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers Municipaux.